

NOTICE EXPLICATIVE

TRANSPORT SCOLAIRE SUR CIRCUIT SPÉCIAL

IMPORTANT: Pour être transporté, votre enfant doit impérativement être muni d'un titre de transport en cours de validité. Pour l'obtenir, vous devez compléter ce document et suivre la procédure indiquée ci-dessous. Le traitement de votre demande nécessite un certain délai. Afin que votre enfant puisse disposer de son titre de transport scolaire pour la rentrée de septembre, **inscrivez-le avant le 30 juin 2023.**

Passé ce délai, l'inscription de votre enfant ne sera traitée qu'après la rentrée de septembre 2023.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les élèves qui sont domiciliés et scolarisés dans les communes suivantes :

Aureil, Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Eyjeaux, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne, Le Vigen, Limoges, Panazol, Peyrilhac, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Saint-Just-le-Martel, Solignac, Verneuil-sur-Vienne ou Veyrac, et qui **utilisent un circuit de transport scolaire spécial** pour se rendre à leur établissement scolaire.



COMMENT S'INSCRIRE ?

- 1 Lisez **impérativement** le règlement ci-annexé des transports scolaires.
- 2 **INSCRIPTION EN LIGNE**
Vous pouvez effectuer l'inscription de votre enfant directement sur le site de Limoges Métropole : www.limoges-metropole.fr

OU

INSCRIPTION PAR FICHE PAPIER

Uniquement si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne. Complétez précisément ce formulaire et retournez-le **avant le 30 juin 2023** sous enveloppe suffisamment affranchie à :

LIMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE TRANSPORTS SCOLAIRES
34 rue Ferdinand Buisson
87000 LIMOGES

- 3 Dès traitement de votre dossier par Limoges Métropole, **vous recevrez un mail ou un courrier** vous indiquant le tarif à régler et les modalités d'obtention du titre de transport.

TARIFS

Tarifs indicatifs de l'année scolaire 2023-2024 (montant annuel par enfant). **Attention ce barème est donné à titre indicatif.**

• ABONNEMENT ANNUEL (1 ENFANT TRANSPORTÉ)	92 €/ENFANT
• ABONNEMENT ANNUEL (2 ENFANTS ET + TRANSPORTÉS)	56 €/ENFANT
• TARIFICATION HORS SECTEUR*	176 €/ENFANT
• DUPLICATA CARTE TRANSPORT** (CARTE INITIALE GRATUITE)	10 €/CARTE

* Le tarif hors secteur concerne les élèves domiciliés en dehors des communes membres de Limoges Métropole qui sollicitent une dérogation pour utiliser les services organisés par Limoges Métropole.

** L'utilisation de la carte magnétique est obligatoire. En cas de détérioration de la carte, celle-ci devra être remplacée.



LIMOGES MÉTROPOLE
**TRANSPORTS
DÉPLACEMENTS**

TRANSPORTS SCOLAIRES

34 rue Ferdinand Buisson 87000 LIMOGES
transports-scolaires@limoges-metropole.fr
05 55 45 78 78

limoges-metropole.fr